

Politique de la ville - Appel à Projets 2018

Ville de Clermont de l'Oise



Centre socioculturel – Ville de Clermont de l'Oise

Politique de la ville

DCSC/DISPOSITIFPUBLICS/POLITIQUEDELAVILLE/APPELAPROJETS

Comment demander une subvention (1 projet = 1 cerfa)

Pour déposer une demande de subvention, les associations doivent utiliser le dossier unique de demande de subvention (formulaire cerfa n°12156*03), téléchargeable à partir du site www.service-public.fr.

Vous devez disposer d'un numéro SIRET (annuaire des directions régionales sur www.insee.fr) et d'un numéro RNA (ou du numéro de récépissé en préfecture)

Les pièces à joindre au dossier sont récapitulées dans la fiche 5 du dossier cerfa. Il s'agit notamment d'un relevé d'identité bancaire, des statuts régulièrement déclarés, de la liste des membres du bureau, des comptes approuvés du dernier exercice clos et du pouvoir du représentant légal au signataire du dossier le cas échéant

Vous devez vous assurer de la cohérence des noms et adresse figurant sur les différents documents fournis. **A défaut, le dossier ne pourra pas être instruit.**

Tout changement de coordonnées doit être signalé dès qu'il se produit (et non lors du renouvellement de leur demande de subvention) par courrier à la cellule finances de la mission politique de la ville – DDCS, accompagné des pièces justificatives et des fiches 1-1 et 1-2 du dossier cerfa entièrement complétées.

Chaque rubrique du dossier doit être très précisément complétée, notamment il faut décrire précisément :

- ↳ l'action subventionnée
- ↳ le coût de l'action (un budget par action, équilibré, avec le montant demandé à l'Acse apparent)
- ↳ les publics bénéficiaires : nombre estimé (obligatoire), sexe, tranche d'âge, quartier d'origine...
- ↳ le lieu de déroulement : CUCS, quartier, adresse
- ↳ les modalités d'exécution : fréquence de l'action, durée...
- ↳ les objectifs de l'action, c'est-à-dire l'intérêt de l'action pour les publics visés, au regard des missions et des domaines d'intervention de l'agence.
- ↳ les moyens techniques, humains (nombre d'ETP, qualité...) et financiers que l'organisme s'engage à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- ↳ les indicateurs mis en place pour évaluer la conformité des résultats à l'objet subventionné (bilan quantitatif, enquêtes, articles de presses, rapports...)

Votre/vos demande(s) devra/ont être envoyé (s) aux services de la DDCS par voie postale et par mail au secteur Politique de la Ville à l'attention de mademoiselle Aline BRENNER (aline.brenner@mairie-clermont.fr).

Critères et éligibilité

Dans le cadre de la programmation 2018, l'Etat, la collectivité territoriale, et le conseil citoyen ont défini conjointement les orientations, les critères d'éligibilité pour les appels à projets de la politique de la ville de Clermont de l'Oise (page 4).

Les propositions d'actions et leur mise en œuvre devront répondre aux besoins et attentes du territoire définis dans le contrat de ville de la commune.



Attentes liées aux projets et à son élaboration

- Etre en phase avec les objectifs de l'appel à projets et priorités,
- Etre à jour (déposer le bilan Cerfa et répondre à l'évaluation plateforme de l'Etat de la ville de Clermont),
- Décliner un diagnostic qui aura associé des acteurs des quartiers concernés par le projet (habitants, associations, services de la commune, institutions...),
- Développer le descriptif des moyens de mise en œuvre (ressources...),
- Pertinence de l'état des lieux (diagnostic, justificatif des besoins...), rechercher la complémentarité et la synergie avec les actions existantes,
- S'employer dans la démarche à encourager l'égalité hommes/femmes et la lutte contre toutes formes de discrimination,
- Travailler sur l'élaboration des actions un lien avec les associations, le Conseil Citoyen ainsi que le Centre Socioculturel,
- S'assurer du bon équilibre des budgets (budget de l'association et budget prévisionnel de l'action),
- Vous devez utiliser exclusivement les Cerfa sous format PDF (auto remplissable) et respecter le gabarit du document sans le dénaturer sous peine d'inéligibilité de votre dossier.

Attentes liées à la présentation du dossier et aux financements

- Mobiliser des co-financements relevant du droit commun,
- Proposer des critères et des indicateurs d'évaluation pertinents (évaluation quantitatives et qualitatives des résultats attendus de l'action, impact et plus value de votre action...),
- Analyser le coût de votre projet au regard des actions (prestations, assurance, transport...), le nombre d'heures consacrées à la préparation (avant, pendant, après) et le nombre d'heures en contact avec le public,
- Faire une estimation du nombre de personnes réunies par l'action et, parmi elles, le % de personnes demeurant sur le quartier politique de la ville,
- Respecter les délais de transmission des dossiers accompagnés des pièces demandées (fiche action, statuts de l'association, bilan financier...),
- Respecter le calendrier de l'Appel à Projets 2018.

La justification des actions

A l'issue de l'action, vous devez produire un compte rendu financier, à partir du lien suivant https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do, qui atteste que les dépenses enregistrées dans leur comptabilité ont bien été affectées à la réalisation de l'action subventionnée. Il s'agit d'une attestation de bon emploi, qui doit être signée en original par le responsable juridique de l'association, engageant de ce fait sa responsabilité civile et pénale.

Cette justification peut s'effectuer en ligne sur le site extranet de l'Acisé (www.lacse.fr). Vous devrez cependant imprimer les justificatifs saisis en ligne et les envoyer signés à la cellule finances de la mission politique de la ville – DDCS, ainsi qu'à Aline BRENNER (aline.brenner@mairie-clermont.fr)

En cas de renouvellement, les justificatifs doivent parvenir avant l'instruction des nouvelles demandes, dès la fin de l'exercice d'attribution de la subvention.

La subvention étant affectée à une action en particulier, vous devrez rembourser la somme versée si l'action n'a pas été réalisée et nous en informer par un courrier signé du responsable légal.



Orientations 2015/2020 – Centre Socioculturel ville de Clermont

- Améliorer la communication auprès des usagers (conseils citoyens, interne/externe)
- Favoriser les animations « hors les murs » - Ex : sports, sciences, jeux, forum santé...
- Promouvoir les permanences existantes (créer une instance interactive habitants/institutions, pour améliorer l'offre de service public
- Démocratiser la culture, créer des espaces de vie culturelle - CSC/QPV-« Mémoire quartier »
- Emploi : forums, permis, bafa, cqp, chantiers.

- Consolider le dispositif de réussite éducative, né le 01/09/2016 (plan de lutte contre le décrochage scolaire, collège ouvert...)
- Renforcer l'image du PIJ dans sa compétence insertion auprès des instances du territoire.
- Favoriser la citoyenneté par l'appropriation des cultures
- Développer les actions de prévention des conflits, des conduites à risques, de santé...
- Renforcer les initiatives des habitants (conseil citoyens...)

- Développer des projets qui concourent à la mixité sociale, la valorisation de l'image du quartier QPV
- Développer l'action de la ludothèque dans sa dimension quartier (CEJ)
- Renforcer le lien PEDT, projet pédagogique des ACCEM (jeunesse/enfance/périscolaire « enfant acteur de son temps de loisirs
- Développer l'offre d'activités jeunesse auprès des 18/25 ans (insertion, emploi, sport, citoyenneté, prévention...)
- Co construire le projet LAEP (micro crèche)



- Développer les ateliers de soutien à la parentalité
- Développer les actions de prévention des violences et de la discrimination (plan de lutte, médiation par les pairs pour les pairs)
- Dynamiser les dispositifs : « bourse citoyenne, j'agis dans ma ville »
- Poursuivre la dynamique des séjours vacances avec pour particularité d'associer les familles, les jeunes dans la co-construction du projet

**PROJET CSC
2015/2020
Approche synthétique**

- Promouvoir les actions visant à favoriser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs pour tous (insertion par le sport, ticket sport, nuit du jeu vidéo...)
- Sensibiliser et faire du public des acteurs de prévention (atelier santé, l'accès aux droits et à la santé...)
- Continuer à mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs (projets, subventions...)

Assurer une cohérence des dispositifs publics (PEDT, politique de la ville...), avec pour but de :

Construire Partager Innover Expérimenter Participer ...
avec et pour les habitants du quartier QPV, de la ville

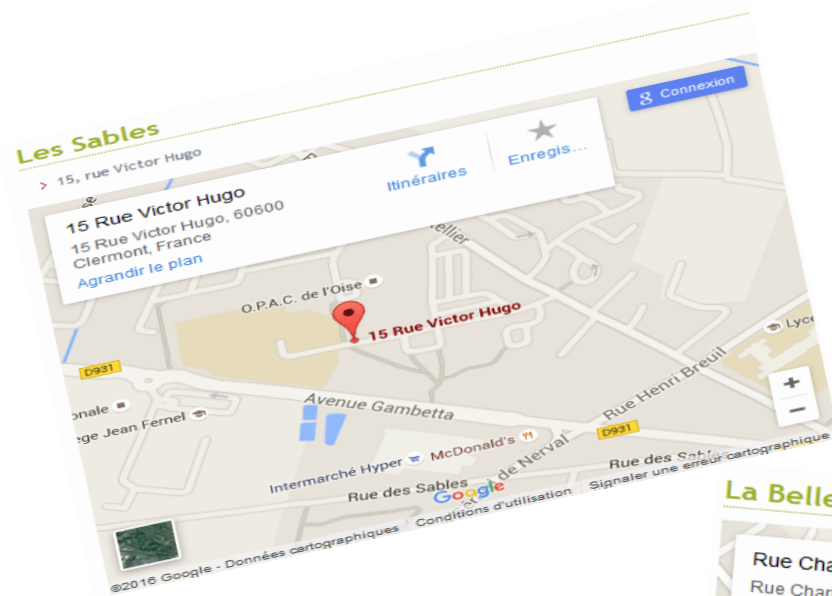
La délimitation du quartier prioritaire

Les actions de l'appel à projets 2018, devront s'adresser prioritairement aux habitants demeurant sur le quartier politique de la ville des Sables.

Dans sa présentation de projet « contrat de ville », la commune de Clermont a souhaité étendre ce périmètre sur le quartier de la Belle Assise (équipements sportifs, établissements scolaires...). Ce périmètre secondaire présente quelques caractéristiques similaires à celui du quartier politique de la ville des Sables.

La dénomination du quartier de la Belle Assise, est classée comme étant un quartier « vécu ».

Des projets centrés sur la réussite éducative pourront y être présentés.



Calendrier de programmation – Contrat de Ville 2018

L'APPEL À PROJETS			AOÛT – OCTOBRE 2017
Étape		Date	Précisions d'ordre administratif
1	Élaboration de l'imprimé et du courrier d'accompagnement	juil/août	Ville de Clermont (envoi uniquement de l'AAP Ville de Clermont)
2	Envoi d'un courrier d'info et du guide AAP aux porteurs	fin août	
3	Retour des dossiers	30 septembre	
4	Retour des dossiers finalisés	14 octobre	
L'INSTRUCTION DES PROJETS			OCTOBRE – DÉCEMBRE 2017
5	Élaboration des fiches action	1 ^{ère} quinzaine de novembre	Ville de Clermont
6	Réunion d'instruction collégiale des Cerfa par thématique	17 novembre	Horaire et lieu à définir
7	Rencontre des porteurs de projets	28 novembre	Horaire et lieu à définir
8	Réunion technique d'harmonisation	5 décembre	Horaire et lieu à définir
9	Pré programmation	10 janvier	Horaire et lieu à définir
VALIDATION ET VOTE DE LA PROGRAMMATION			JANVIER - MARS 2018
10	Programmation	19 janvier	Horaire et lieu à définir
11	Validation interne financements (validation Maire et élus)	2 ^{ème} quinzaine de janvier	Ville de Clermont
12	Vote de la programmation au conseil municipal (pour les financements Ville)	Février 2018	Ville de Clermont
CONVENTIONNEMENT AVEC LE PORTEUR DE PROJET			MARS - DÉCEMBRE 2018
13	Élaboration des conventions et envoi aux porteurs de projets pour versement 70 %	Mars-Avril 2018	Ville de Clermont
14	Versement solde à la remise bilan intermédiaire	Sept/oct 2018	Ville de Clermont
15	Remise bilan final de l'action	Au plus tard 28 avril 2019	Ville de Clermont

Vos interlocuteurs

Monsieur Laurent BATTEUX, Chef Projet Politique de la Ville

Mademoiselle Aline BRENNER, Assistante Projet Politique de la Ville (aline.brenner@mairie-clermont.fr)

Centre Socioculturel ☎ 03 44 19 23 44